

ÇA BOUGE DEHORS !

Faire de la cité un quartier de ville

La rénovation urbaine des Flamants voit loin. Au-delà des logements et des immeubles réhabilités, des espaces collectifs réaménagés, de l'environnement embelli, le projet global de rénovation des Flamants veut s'ancrer dans l'avenir par un programme de constructions neuves et le développement des activités et des services offerts aux habitants du quartier et de ses environs. Bureaux, équipements sociaux, services publics, commerces et logements neufs vont donc faire leur apparition et jalonnent les chantiers qui débutent aujourd'hui et dureront jusqu'en 2011.



Ici, le bâtiment nJ, construit entre l'avenue Georges Braque et la nouvelle rue créée.



De nouveaux logements plus chaleureux

Les programmes de logements neufs démarrent dès cette année avec la construction de 94 logements. Le premier bâtiment est situé le long de l'avenue Ansaldi (RD4), le deuxième le long de l'avenue Georges Braque. Ces nouveaux immeubles, de faible hauteur,

seront bordés d'espaces végétalisés et arborés. Ils transformeront en profondeur l'image du quartier. Les logements seront attribués prioritairement aux familles des Flamants dont le relogement est rendu obligatoire par le projet.

LES FLAMANTS, CE QUE J'EN PENSE

« Il faudrait moins de hauteur au niveau des immeubles ».

« En tant qu'étudiant, on a des locaux, mais ce serait préférable d'en avoir un peu plus ».

Les commerces

Le projet initial de l'OPAC SUD prévoyait l'implantation des commerces au rez-de-chaussée d'un bâtiment construit le long de l'avenue Georges Braque. La signature de la Convention ANRU impose de réexaminer cette hypothèse. En effet, le bâtiment qui devait accueillir les commerces sera construit par un promoteur privé qui réalisera là des logements locatifs à loyer libre. Ce promoteur ne souhaite pas implanter des surfaces commerciales en rez-de-chaussée de son bâtiment.

Le nouveau scénario envisagé propose de localiser les commerces en rez-de-chaussée d'un bâtiment (nF) construit par l'OPAC SUD le long de la nouvelle rue dans la continuité de la place centrale. Cette solution positionne les boutiques au cœur du quartier. Les véhicules pourront y accéder par la nouvelle rue créée. La proximité du Pôle de services et de la Maison de la solidarité offrira aux commerçants une clientèle potentielle nouvelle. Ce scénario sera soumis aux commerçants du quartier.

Le centre social

Le centre social, aujourd'hui implanté au rez-de-chaussée des bâtiments 17 et 18, va être démoli. Le projet initial prévoyait de l'implanter au rez-de-chaussée des bâtiments 22 et 24. Cette solution ne satisfait pas les utilisateurs : absence de cour de récréation, cohabitation avec les logements, etc.

L'OPAC SUD propose à ses partenaires financiers d'installer le centre social dans un bâtiment neuf construit au centre du quartier. La décision définitive sera prise au plus tard à la fin de l'année 2007.

Le centre social. Le toit terrasse pourra accueillir une cour de récréation.



L'Ecole de la 2^{ème} Chance

Six jeunes sur dix. C'est le taux de réussite des jeunes qui, grâce à cette seconde chance, parviennent à se réinsérer dans le monde de l'emploi ou de la formation professionnelle. Pour l'instant installée dans des locaux provisoires, l'antenne de l'Ecole de la 2^{ème} Chance se verra bientôt attribuer des locaux adaptés dans le Pôle de services rénové. Cette antenne, située au cœur de la cité, s'adresse aux jeunes du quartier et des alentours.



LES CHANTIERS OFFRIRONT-ILS DE L'EMPLOI AUX HABITANTS DU QUARTIER ?

Cette question est dans toutes les têtes. Sur tous les marchés de travaux, l'OPAC SUD impose l'application d'une clause dite d'insertion prévoyant que 5% des heures travaillées seront réservées à des demandeurs d'emploi du quartier ou des arrondissements voisins.

Pour les Flamants, l'application de cette clause représente près de 5 emplois par an, soit vingt cinq sur 5 ans. À ce jour, il est trop tôt pour connaître le profil des postes et le planning de recrutement. Il s'agira bien sûr d'emplois dans le secteur du bâtiment. Pour y prétendre, il faut être chômeur et s'adresser à l'ANPE ou, pour les jeunes de moins de 26 ans, à la Mission locale. C'est par l'ANPE Saint-Jérôme que transiteront les offres d'emploi déposées par les entreprises titulaires des marchés auprès du PLIE de Marseille Métropole Centre. D'autres mesures sont prises ou envisagées par l'OPAC SUD pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. D'abord, l'implantation d'une antenne de l'Ecole de la deuxième chance qui accompagne les jeunes sortis de l'école en situation d'échec scolaire. Enfin, l'OPAC SUD propose à ses partenaires économiques d'aménager des locaux en rez-de-chaussée de certains bâtiments, à des prix très accessibles, pour les créateurs d'entreprise. Ce projet sera conduit dans le cadre du dispositif Zone Franche Urbaine avec la direction de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

« Il faudrait plus de commerces ».

« On nous a ghettoïsés. S'il y avait plus de mixité sociale, les gens réagiraient différemment ».

« Le Centre social est enterré, ses locaux sont dégradés, il n'y pas d'espace de jeu pour les enfants ».

Le Pôle de services et la nouvelle Maison de la Solidarité.



La place centrale

La nouvelle place centrale deviendra un lieu animé, à la manière d'une place de village. Sur son pourtour, on trouvera le Pôle de services, la Maison de la solidarité et peut-être le centre social. Dans son prolongement, au rez-de-chaussée d'un bâtiment neuf, pourraient s'installer les commerces.

Les commerces s'étendront dans le prolongement de la nouvelle place centrale



La Maison de la Solidarité

Aujourd'hui installée au centre commercial du Merlan, la Maison de la Solidarité va déménager dans un bâtiment neuf construit sur la place centrale. On y trouvera le service social du Conseil général (assistants sociaux), l'aide sociale à l'enfance et le centre de PMI.

Un centre de planification

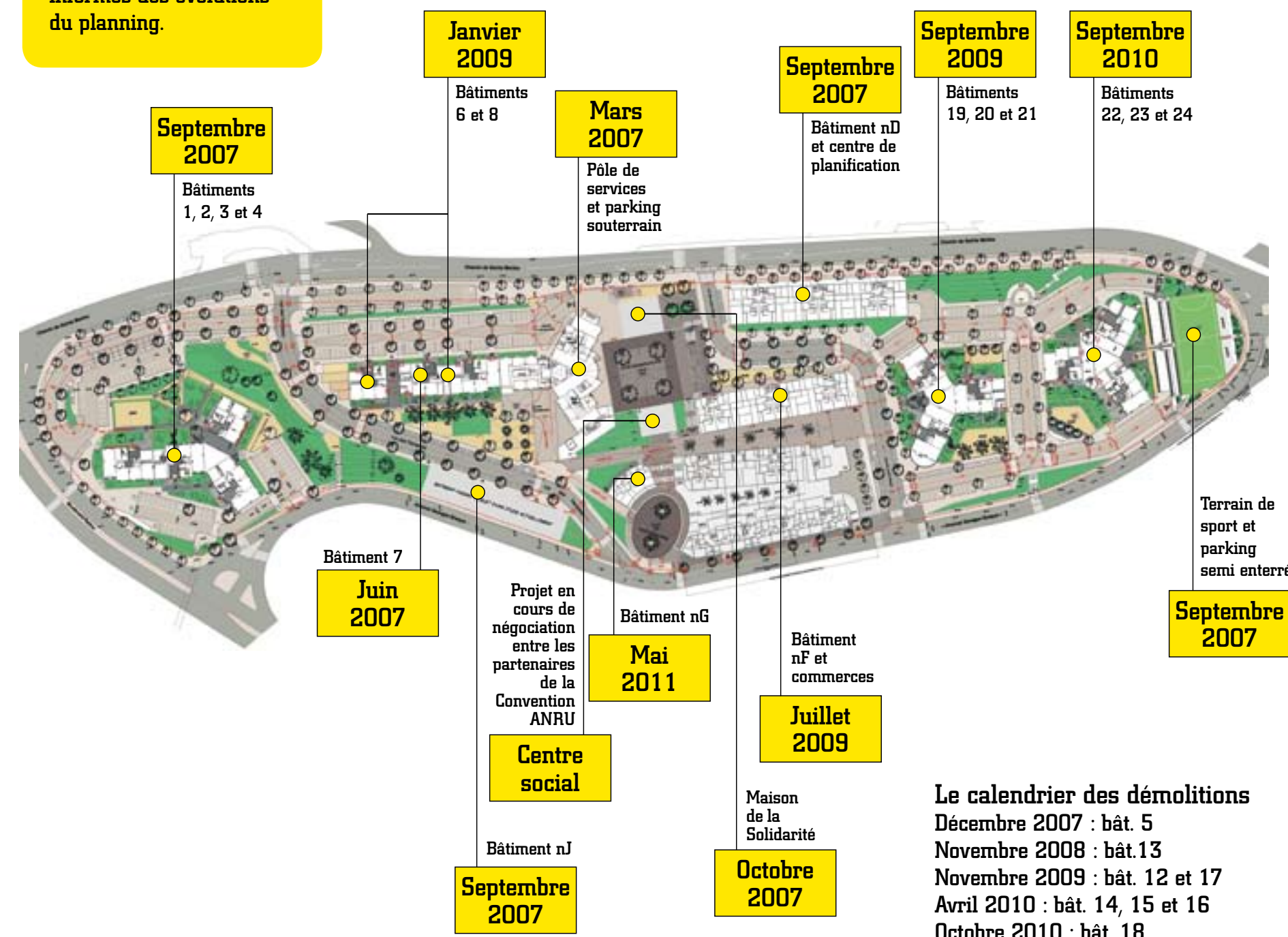
Un centre de planification prendra place au rez-de-chaussée d'un bâtiment neuf construit le long de l'avenue Ansaldi. Cet équipement propose des consultations médicales sur la maîtrise de la fécondité et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles (MST), conseille sur la vie conjugale et conduit les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Le Pôle de services

La réhabilitation du Pôle de services a commencé. Le bâtiment accueillera les écoles d'infirmières et de travailleurs sociaux, des services du Conseil général, de l'OPAC SUD, l'ACPM, la Mission locale, le Cyberspace, le Café santé, l'École de la deuxième chance et enfin deux associations qui dispensent des formations aux métiers du son et de l'image (Adcoméam et Média2). Le bâtiment disposera d'un parking souterrain (280 places).

Le calendrier prévisionnel des travaux

Les dates indiquées correspondent au début de chaque chantier. Vous serez régulièrement informés des évolutions du planning.



Le calendrier des démolitions

- Décembre 2007 : bât. 5
- Novembre 2008 : bât. 13
- Novembre 2009 : bât. 12 et 17
- Avril 2010 : bât. 14, 15 et 16
- Octobre 2010 : bât. 18

LES FLAMANTS, CE QUE J'EN PENSE

« C'est bien de faire des travaux, mais après il faut savoir entretenir. Et je ne suis pas sûr que l'OPAC saura le faire ».

« Le chantier doit donner des emplois aux jeunes du quartier ».

« C'est long, vraiment trop long ».

L'opération de rénovation urbaine des Flamants est conduite dans le cadre d'une convention signée par l'OPAC SUD avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, l'Association Foncière Logement (AFL), la Ville de Marseille, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Communauté d'agglomération MPM, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la Caisse des Dépôts et Consignations et Habitat Marseille Provence.

Architecte mandataire : Antoine GRUMBACH - Architecte : Jean-Jacques REYMOND - Bureau d'études techniques : BETEREM INGENIERIE - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale : SARL LIEUX DITS